

Décret

Générale

modern

# Décret n° 2017-355/PRE portant création du Comité Interministériel de Coordination du processus de rédaction et de soumission des rapports périodiques.

n° 2017-355/PRE

Ministère  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication  
2 novembre 2017

Numéro JO  
n° 21 du 15/11/2017

Date du numéro  
15 novembre 2017

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU** La Constitution du 15 septembre 1992

**VU** La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

**VU** Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

**VU** Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU** Le Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre de la Justice et des Affaires Pénitentiaires, chargé des Droits de l'Homme.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Il est créé un comité interministériel chargé de la Coordination du processus de rédaction et de soumission des rapports périodiques de Djibouti aux organes de Traités et tout autre mécanisme des droits de l'Homme. Le comité a également pour mission du suivi et la mise en œuvre des recommandations issues du dialogue des organes susmentionnés.

### Article 2

Le comité s'appuie sur des coordinateurs sectoriels identifiés et sollicités en fonction des travaux en cours. Les coordinateurs sont également chargés de collecter, d'analyser et de mettre à la disposition du comité interministériel, les données et statistiques de leurs départements respectifs. Ils peuvent être associés en cas de besoin à l'élaboration, à la rédaction et à la validation de tout document destiné à répondre aux engagements de notre pays.

### Article 3

Le comité est dirigé par Monsieur Maki Abdoukader Omar, Secrétaire Général du Ministère de la Justice, et comprend les membres suivant

- 
- Mme. Souad Houssein Farah, Présidence de la République
  - Mr. Ibrahim Mohamed Hamadou, Présidence de la République
  - Mr. Ahmed Osman Hachi, Ministère de la Justice
  - Mme. Ayan Said Yassin, Ministère des Affaires Etrangères
  - Mme. Fatouma Ahmed Moussa, Ministère des Finances
  - Mme. Yasmine Salem Said, Ministère de la Femme et de la Famille
  - Mme. Ifrah Ali Ahmed, Secrétariat d'Etat chargé des Affaires Sociales.

#### Article 4

Le présent Décret abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter du 02 novembre 2017 et sera publié au Journal Officiel.

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**